

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-933/SG/CG portant reconduction pour une nouvelle période de dix années du régime fiscal stabilisé accordé à la Société des Plantations de Kratié.

n° 71-933/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
30 juin 1971

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1971

Date du numéro  
10 juillet 1971

### TEXTE INTÉGRAL

La stabilité des taux, des règles d'assiette et du mode de perceptions de la patente spéciale, ainsi que le maintien de l'exclusion de tout autre impôt dans les conditions prévues par l'article 11.63.18 du Code général des Impôts, sont garantis à la Société des Plantations de Kratié, pour une nouvelle période de dix années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971.